

**Consultations prébudgétaires
Budget de 2020**

Mémoire de la Coalition canadienne des arts

Août 2019

Recommandations

1. Investir 100 millions de dollars sur quatre ans dans la vitalité artistique et culturelle autochtone au sein du ministère du Patrimoine canadien.
2. Investir dans tous les programmes de la Direction générale des arts du ministère du Patrimoine canadien en assurant un financement permanent et des ajouts stratégiques, comme les suivants : une somme de 30,5 M\$ (somme permanente avec une hausse de 8,5 M\$) pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture, une somme permanente de 40 M\$ pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts, une somme permanente de 24,6 M\$ pour le Fonds de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, une somme de 34 M\$ (somme permanente avec une hausse de 10 M\$) pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et une somme permanente de 54 M\$ pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels.
3. Maintenir l'investissement important de 35 M\$ pour le Conseil des arts du Canada dans le budget de 2020.
4. Moderniser la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Coalition canadienne des arts est un mouvement non partisan de nature collaborative dirigé par un groupe d'organisations nationales de services aux arts. Nous avons tous la conviction que l'avenir des citoyens, de leurs cités et villes et de la nation elle-même dépend d'une communauté artistique et patrimoniale riche, dynamique et diversifiée. La Coalition canadienne des arts a fait des présentations au Comité permanent du patrimoine canadien et au Sénat à de nombreuses reprises. Elle est ravie de prendre part au processus prébudgétaire pour le budget de 2020.

Recommandation 1 : investir dans la vitalité artistique et culturelle autochtone

Le gouvernement du Canada peut faire de la réconciliation artistique et culturelle avec les peuples autochtones une priorité, en fournissant des investissements initiaux permettant d'établir des ponts tout en passant en revue ses politiques, programmes, sociétés d'État et organismes du portefeuille culturels au sein du ministère du Patrimoine canadien.

Nous savons qu'il faut réparer les torts si le Canada est prêt à adopter des correctifs et des mesures de réparation pour le génocide culturel subi par les peuples autochtones qui cherchait à supprimer et à délégitimer les contextes culturels des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il est possible d'évaluer cette possibilité à l'interne, en partenariat avec des communautés autochtones et des intervenants du secteur des arts et de la culture. Cela permettra d'établir des lignes directrices et recommandations claires à respecter en temps voulu, pendant que les investissements initiaux sont faits. Il est essentiel de tenir la promesse en matière de réconciliation avec les peuples autochtones. Des mesures importantes sont prises en ce qui concerne la langue. De nombreuses autres peuvent être prises.

Un investissement initial de 25 M\$ pour les quatre prochaines années pourrait être fait par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien (PCH), afin d'adapter des programmes au sein du Ministère et par l'entremise des organismes du portefeuille, pour veiller à ce que les peuples autochtones soient mieux servis, et faire état des valeurs et histoires autochtones auprès des populations déjà établies et immigrantes. Le transfert et l'échange de connaissances entre des cultures peuvent favoriser la compréhension et commencer la guérison de blessures profondes au sein de nos peuples, à l'échelle des générations et au sein des générations futures. Cet investissement de 100 M\$ sur quatre ans pourrait être considéré comme une mise de fonds, en attendant les résultats des études sur la manière de réparer les torts associés au génocide culturel. Il pourrait servir à financer des activités dans les réserves et hors réserves, à créer des volets de programme particuliers et réservés aux cultures autochtones (p. ex. au sein du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, du Fonds du Canada pour les espaces culturels et du Fonds du Canada pour la présentation des arts), ou à accroître les affectations de fonds pour les sociétés d'État ayant de nouveaux volets de programme réservés, comme l'initiative de théâtre autochtone du Centre national des Arts. Il y a beaucoup de mesures que nous pouvons prendre.

À long terme, il faut prévoir plus qu'un siège à la table. Les cultures autochtones doivent être mises à l'avant-scène. L'île de la Tortue accueille des humains depuis quelque 15 000 ans. Tout comme les technologies et les complexités sociales « occidentales » ont entraîné une révolution industrielle, les modes de vie et philosophies autochtones peuvent nous mener à une révolution écologique.

En réparant de manière juste ses torts, le Canada deviendra un meilleur pays et un pays encore plus uni.

Recommandation 2 : indexer les programmes de la Direction générale des arts

La Direction générale des arts au sein du ministère du Patrimoine canadien offre un soutien stratégique clé au secteur, par l'intermédiaire de politiques et de programmes avantageux pour les Canadiens dans les communautés, petites et grandes. De nombreux programmes doivent être renouvelés ou, du moins, rajustés, puisque certains stagnent depuis leur création en 2001. La Coalition canadienne des arts recommande de rendre permanents les investissements récemment faits dans ces programmes essentiels, et d'augmenter légèrement le financement de deux programmes stratégiques.

Nous demandons une hausse de 8,5 M\$ par année du **Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC)**, y compris le volet Incitatifs aux fonds de dotation (6,5 M\$ par année) et le volet Initiatives stratégiques (2 M\$ par année).

- Le volet Incitatifs aux fonds de dotation du FCIC encourage les donateurs à contribuer aux fonds de dotation des organismes artistiques à but non lucratif, afin d'obtenir des fonds de contrepartie du gouvernement fédéral, ce qui leur permettra d'assurer la durabilité à long terme et de compter sur un revenu tiré d'investissements aujourd'hui et à l'avenir. Les fonds de dotation stabilisent les organismes artistiques et font la promotion de la planification à long terme. Les organismes sont ainsi en mesure d'attirer et de maintenir en poste du personnel, de créer des programmes et d'élargir leur portée, et de joindre des publics de plus en plus diversifiés et sophistiqués.
- Le volet Initiatives stratégiques du Fonds du Canada pour l'investissement en culture propose une aide financière aux projets qui regroupent plusieurs partenaires. Les organismes artistiques améliorent leurs pratiques opérationnelles, diversifient leurs revenus et partagent des ressources, leur permettant de contribuer davantage à la société et à l'économie canadiennes¹. La Fête de la culture fait partie des initiatives financées par le programme.

Optimiser et accroître les niveaux de financement de base du **Fonds de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine (FDCAP)** et du **Fonds du Canada pour**

¹ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-investissement-culture/initiatives-strategiques.html>

la présentation des arts (FCPA) permettra d'assurer la vitalité économique continue de certaines de communautés rurales et urbaines. Ainsi, un nombre accru de Canadiens pourront jouir d'un programme artistique qui tient compte de la population diversifiée du Canada. Cela permettra de promouvoir la coordination efficace de la diffusion au pays et de la diffusion internationale, tout en renouvelant les stratégies d'exportation de la création qui incitent les industries de la création à prospérer à l'étranger.

Des artistes canadiens reconnus à l'échelle nationale et internationale nous rendent fiers en représentant notre pays sur la scène mondiale. Ils perfectionnent leur formation artistique dans des établissements recevant un soutien du **Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA)**. Un financement de base du FCFSA bonifié de 10 M\$ par année renforcerait la formation artistique et diversifierait les pratiques esthétiques de la prochaine génération d'artistes, puisqu'ils sont le reflet du tissu multiculturel de notre pays, et représentent le Canada sur la scène mondiale.

La croissance du **Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC)** permettrait de mettre à jour l'infrastructure culturelle et de maximiser les résultats. Tandis que les salles des théâtres sont rénovées en conséquence, le fait de respecter des normes d'accessibilité sur la scène et à l'arrière-scène améliorerait la sécurité au travail, et soutiendrait une culture de travail sécuritaire pour tous. En outre, le contenu canadien peut passer de la scène à l'écran et au salon si les principaux lieux de spectacle partout au Canada disposent d'une technologie de capture numérique. Des volets réservés au sein d'un Fonds pour les espaces culturels mieux outillé peuvent soutenir l'atteinte de ces objectifs.

La gamme de programmes offerte par la Direction générale des arts du ministère du Patrimoine canadien propose un soutien stratégique tout au long de la chaîne de valeur de la création, et s'ajoute aux investissements du gouvernement dans le Conseil. Leur rajustement revêt une grande importance dans le cadre du mandat du prochain gouvernement.

Recommandation 3 : maintenir l'investissement important dans le Conseil des arts du Canada.

Nous incitons le gouvernement du Canada à respecter la hausse graduelle prévue de 35 M\$ du budget du Conseil en 2020-2021, afin de tenir compte d'importants changements démographiques et de permettre les changements au début de la chaîne de valeur de la création.

Tandis que la population se diversifie, les artistes et les publics doivent réagir au paysage culturel évolutif. Le troisième point du Plan stratégique du Conseil cherche à mettre l'accent sur certains domaines, comme la diversité culturelle, y compris les liens avec les artistes autochtones. Le Conseil des arts du Canada joue un rôle essentiel, exploitant le potentiel tout au long de la chaîne de valeur de la création grâce à ses investissements dans la création et la production à la base de l'économie de la création.

Recommandation 4 : moderniser la Loi sur le droit d'auteur.

La Coalition canadienne des arts appuie le rapport *Paradigmes changeants*² publié en mai 2019 par le Comité permanent du patrimoine canadien, ainsi que les recommandations qu'il renferme sur la réforme du droit d'auteur et le développement d'une littératie en matière de droit d'auteur. Tout particulièrement, la recommandation 18 (utilisation équitable, établissements d'enseignement) et la recommandation 22 (droit de suite de l'artiste) sont essentielles pour veiller à ce que les artistes littéraires et visuels soient reconnus et rémunérés pour leur contribution à la culture canadienne.

Merci de votre attention.

² <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CHPC/Reports/RP10481650/chpcrp19/chpcrp19-f.pdf>